



RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES 2013



Photos André Luzy



ASSEMBLEE GENERALE - 18 Janvier 2014

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JANVIER 2014

RAPPORT D'ACTIVITES 2013

I - Introduction : 2013 : Une année transitoire?

II - Les conditions d'accueil et de séjour des gens du voyage dans la région

- Des conflits qui se multiplient et s'aggravent
- Des schémas départementaux inappliqués
- Des milliers de familles qui résident dans un habitat précaire et souvent 'indigne'
- Un plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
- Les évolutions institutionnelles

III - Le retour des bidonvilles

- Les conditions de vie des familles migrantes
- Les négociations avec la Préfecture – Le nouveau contexte
- Les actions collectives et de soutien
- Les combats juridiques

IV - Toujours plus de formation, d'information, de médiatisation

- Le centre ressources et de documentation
- La formation
- La médiatisation

V - La culture Rom dans tous ses états

- Les propositions de Marseille Provence 2013

Annexe 1 - Roms migrants, État des lieux à Marseille

Annexe 2 - Roms migrants, État des lieux dans le département, hors Marseille

I - Introduction

2013 : UNE ANNEE TRANSITOIRE ?

Chers Amis,

A l'issue de notre dernière AG de décembre 2012, nous avons émis le vœu que l'année 2013 soit l'année du changement pour les Tsiganes français, voyageurs ou sédentaires, ainsi que pour nos concitoyens européens Roms présents sur notre sol.

Une fois de plus, nos espoirs auront été en grande partie déçus.

L'année qui s'achève aura été, tout au plus, une difficile année transitoire faite d'annonces prometteuses, d'atermoiements, d'avancées insatisfaisantes mais aussi de quelques perspectives d'avenir.

Année transitoire pour le statut dérogatoire des voyageurs qui restent aujourd'hui encore soumis à la loi discriminatoire du 3 janvier 1969 malgré le rapport accablant du Préfet DERACHE à l'égard de ce texte dont l'abrogation, pourtant annoncée, a été remise à une date ultérieure pour cause d'élections municipales. Ajournée également, pour les mêmes raisons, la remise à plat de la loi Besson de 2000 sur le stationnement.

«Les voyageurs ont longtemps été considérés comme des Français entièrement à part et non comme des Français à part entière». Ce sont les mots du Préfet DERACHE paraphrasant Aimé CESAIRE. Tout le monde s'accorde à dire que ces législations doivent changer, il serait temps que ce changement devienne effectif.

Nous continuerons à mener ce combat auprès des associations de voyageurs pour l'égalité des droits, pour la reconnaissance de l'habitat mobile, pour l'application du schéma départemental et de la loi Besson par les communes.

Année transitoire aussi pour les sédentaires concernés par le Plan national de Lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale présenté par le Gouvernement en janvier 2013 au titre des « communautés marginalisés » et qui devrait ouvrir des perspectives sur des modes d'habitat alternatifs.

Nous agirons auprès des autorités pour apporter nos compétences dans la mise en place d'une politique locale et proposer des modes d'habitat capables de répondre aux besoins spécifiques de ces populations trop souvent confrontées à de multiples procédures administratives.

Année transitoire pour les Roms européens vivant en bidonvilles dont la situation reste extrêmement préoccupante malgré les premiers effets du travail engagé par la mission du Préfet REGNIER et leur accès à l'emploi, sans restriction, effectif depuis quelques jours mais dont les modalités pratiques restent encore à mettre en place.

Nous poursuivrons les actions entreprises auprès des services de l'État afin que la plupart de ces familles accèdent le plus rapidement possible au droit commun. Nous resterons particulièrement vigilants quant au traitement trop souvent spécifique qui leur est réservé et au respect de leur dignité.

Année transitoire aussi vers une prise de conscience des pouvoirs publics à l'égard de ces populations. On l'a vu, les missions confiées aux préfets DERACHE et REGNIER au plan national ont témoigné de la volonté d'instaurer une nouvelle approche en rupture avec le passé. Sur un plan local, le travail engagé par la Préfète à l'Égalité des Chances aura permis, malgré de nombreuses difficultés et tâtonnements, de gommer une partie des réticences de certaines autorités publiques jusque-là peu enclines à se préoccuper de ces questions.

Nous sommes également convaincus que nos interventions publiques, nos actions de sensibilisation, de formation, d'éducation, de diffusion d'informations par notre Centre Ressources et de Documentation, auront contribué chaque jour à faire évoluer l'opinion de nos responsables politiques et de nos concitoyens. C'est le cœur de notre mission et notre objectif sera de développer ces activités grâce à votre aide et votre soutien.

Les nombreuses manifestations culturelles dans le cadre de Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013 auront également contribué à mettre en valeur les cultures tsiganes sous toutes leurs formes. Aller vers une meilleure connaissance de ces populations à travers la culture reste pour nous un objectif essentiel.

Malgré cette évolution positive, il va de soi que nous ne pouvons nous satisfaire de ce constat car la situation sur le terrain demeure dans beaucoup de cas, nous le verrons, particulièrement dramatique. Plus que jamais, en tant qu'association engagée et citoyenne, nous serons amenés à trouver un juste équilibre entre notre devoir de dénoncer sans concession des situations scandaleuses et notre ferme volonté de forger des compromis porteurs de solutions.

Si nous avons pu constater cette transition vers une prise de conscience chez certains, les multiples propos racistes et comportements discriminatoires qui ont émaillé cette année 2013 nous ont, une fois de plus, particulièrement indignés. Les petites phrases de responsables publics véhiculés sur les réseaux sociaux et dans les médias sous la qualification désormais banale de « dérapage » ont entretenu un climat délétère et exacerbé les phénomènes de rejet à l'égard des populations tsiganes. Il est de notre devoir de le rappeler haut et fort : de tels propos ne sont pas simplement des « dérapages », mais ils constituent des délits punis par la loi et c'est le seul qualificatif qui leur convient. Dans cette période de tensions sociales et de campagnes électorales, nous devons, dans les mois qui viennent, être particulièrement vigilants et réactifs afin que la loi soit respectée. Dans ce but, une proposition de modification de nos statuts sera soumise à votre approbation afin de renforcer notre capacité à poursuivre les auteurs de ces infractions et obtenir leur condamnation auprès des tribunaux.

Enfin, nous ne pouvons clore cette année 2013 sans évoquer la parution du livre du fondateur de notre association Alain FOUREST, « Nous sommes tous des Roms/Tsiganes », qui témoigne du travail accompli depuis des années par Rencontres Tsiganes et de la nécessité de mener ensemble ce combat pour la défense des droits des Roms/Tsiganes et la reconnaissance de leurs cultures. Ce combat pour la dignité, c'est grâce à votre soutien que nous pouvons le mener, c'est grâce à votre engagement que nous pourrions le poursuivre.

II - Les conditions d'accueil et de séjour de gens du voyage dans la région

Lors de la dernière assemblée en décembre 2012, malgré l'arrivée du nouveau gouvernement au printemps, nous constatons peu de changement « *A l'évidence, le changement de majorité politique du printemps n'a pas, sur le terrain, modifié les comportements des élus de tous bords* » Un an plus tard, malgré quelques discours et diverses promesses du gouvernement, il faudra, nous dit-on, encore attendre après les prochaines échéances électorales pour savoir si enfin les gens du voyage pourront être reconnus dans leurs droits de citoyens à part entière.

- **Des conflits qui se multiplient et s'aggravent**

Au premier trimestre 2013, nous avons été alertés par des conflits ouverts dans plusieurs communes des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse qui menaçaient d'expulsion de nombreuses familles de voyageurs. Certaines sédentarisées dans les communes depuis parfois de nombreuses années sont propriétaires des terrains sur lesquels elles stationnent temporairement C'est le cas à Gignac la Nerthe, Puy Sainte Réparate, la Bouilladisse, Aix-en-Provence Pertuis. Après avoir rencontré les familles sur place nous avons interpellé les maires sans obtenir de réponse. La diffusion d'un cahier intitulé : ***les gens du voyage interdits de séjour dans les Bouches-du-Rhône*** a sans doute contribué à réduire les tensions sans pour autant répondre aux attentes des familles.

Il convient ici de signaler le comportement inadmissible de ce qui fut un service public : EDF et ERDF. Il ne se passe pas en effet de semaine sans que d'un endroit à l'autre de la région nous ne soyons alertés par des familles qui se voient menacées de refus ou de coupure de branchement électrique sans justification juridique sérieuse si ce n'est l'avis négatif du maire. Voilà plus de 15 ans qu'avec de nombreuses autres associations nous dénonçons des décisions non conformes à la loi. De nombreuses décisions de justice condamnent régulièrement cette entreprise qui semble en ignorer les conséquences. Dans un dernier courrier, en réponse à nos multiples interventions, EDF affirme que la durée d'un branchement provisoire ne saurait dépasser une année, durée qui ne figure dans aucun texte et qui a été contredit par une décision ministérielle, il y a plus de deux ans. Nous avons pu constater directement que l'attitude de certains agents de cette entreprise relève d'une discrimination manifeste.

En 2011 déjà, nous avons proposé aux élus de Marseille Provence Métropole et du Conseil Général des Bouches-du-Rhône de leur apporter nos connaissances afin de les aider à définir une politique locale à même de répondre aux besoins de sédentarisation qui se développent davantage chaque année. Après de long mois de négociation et de nombreux rendez-vous, ces propositions ont été finalement refusées d'un côté comme de l'autre.

Comme chaque année, à l'approche de l'été de nombreux incidents, entre des maires et des grands groupes de voyageurs, ont parfois dégénéré en affrontements violents. Pour certains maires, cette stratégie a pour objet de mobiliser l'électorat le plus réactionnaire. Nice, Hyères, la Garde, Puget-sur-Argens, Sanary, Aix-en-Provence, Vitrolles, Avignon, telles sont les communes où ont eu lieu ces affrontements.

- **Des schémas départementaux inappliqués**

Le 24 juin 2013, nous avons pris part à la commission départementale des gens du voyage des Bouches-du-Rhône. Après avoir mis en cause les conditions de fonctionnement de cette commission et l'absence des principaux intéressés, nous avons, une fois de plus, mis en cause le retard accumulé dans l'ouverture des aires d'accueil et l'absence de politique en direction des sédentaires. La préfète, Madame LAJUS, nous a assuré que les services de l'État prendraient en compte nos observations. Six

mois plus tard, et après une nouvelle relance, nous n'avons toujours pas de nouvelles. On notera que, lors de la séance du 24 juin, les uns et les autres se sont félicités de l'ouverture d'une aire d'accueil à Fuveau. On rappellera que nous avons été sollicités par le maire de la commune sur le choix du site, il y a dix ans. Cette aire d'accueil est la deuxième aire ouverte dans le département depuis le vote de la loi du 5 juillet 2000. En dernière minute on nous signale qu'une aire vient d'ouvrir à Salon. Là encore voilà 7 ans que nous avons amorcé les premières discussions avec la commune.

Dans le Var, de nombreuses communes se refusent à appliquer la loi malgré la pression des services de l'État. En février 2013, prétextant la réalisation d'une aire d'accueil la municipalité de La Garde et TPM ont expulsé cinq familles qui vivaient sur place depuis plusieurs années. Malgré le soutien de nombreuses associations, les familles ont dû quitter les lieux sous la pression des forces de l'ordre.

L'absence ou l'inadaptation des aires de grand passage est une caractéristique de la région que nous dénonçons depuis l'origine et qui conduit régulièrement à des conflits qui renforcent les incompréhensions entre les voyageurs et la population locale.

Dans le Var, l'aire de Fréjus, fréquemment inondée, ne correspond pas aux besoins des voyageurs. A Aix-en-Provence, début juillet, le Sous-Préfet et la CPA ont ouvert une pseudo aire de grand passage sur le plateau de l'Arbois qui n'est qu'un alibi et ne peut satisfaire aux besoins des grands groupes.

- **Des milliers de familles qui résident dans un habitat précaire et souvent 'indigne'**

C'est une situation que nous dénonçons depuis de nombreuses années et qui ne fait que s'aggraver. Cela concerne à la fois des familles de voyageurs contraintes d'arrêter le voyage, mais aussi d'autres qui ont, depuis de nombreuses années, renoncé au voyage mais privilégient un mode d'habitat léger et partiellement mobile. Aucune étude exhaustive n'a, à ce jour, été conduite pour estimer à la fois le nombre de personnes concernées et les conditions de leur habitat.

Pour notre part, nos relations depuis près de quinze années auprès de ces familles, nous conduisent à avancer une fourchette de 15 à 20 000 personnes concernées dans les six départements de la région. Si toutes ces familles ne relèvent pas des critères de précarité économique et sociale traditionnels, leur précarité juridique en matière d'habitat contribue à leur marginalisation.

- **Un plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**

Ce plan présenté par le gouvernement, le 23 janvier 2013 dernier, doit se décliner régionalement, et nous avons participé à une première réunion à la Préfecture des Bouches-du-Rhône le 28 juin 2013. Parmi le public concerné par ce plan, les familles appartenant à des '*communautés marginalisées*' issues du voyage sont directement concernées par ce programme. Une étude diagnostic doit être engagée dans les Bouches-du-Rhône et nous avons sollicité la Préfecture pour y être associé.

Il ne s'agit pas de supposer que toutes les familles issues du voyage ou considérées comme telles par l'opinion ou les institutions, devraient relever de ce plan. Il convient plutôt de faire valoir que la réglementation actuelle concernant les gens du voyage et qui va prochainement être sensiblement modifiée, devra concerner un grand nombre de ces familles résidant la région. Les outils de l'intervention sociale et en priorité en matière d'habitat doivent être inventoriés : terrains familiaux, habitat adapté, habitat mobile léger (voir la loi ALUR). L'expérience montre en effet que le logement collectif social traditionnel ne répond que très partiellement aux attentes de ces familles et au respect de leur mode de vie.

En octobre, à l'Université de Montpellier, nous avons pris part à une réflexion collective sur les différents modes d'habitat à promouvoir afin de répondre aux nouveaux besoins non seulement des gens du voyage mais de nombreuses catégories de personnes qui revendiquent la possibilité de choisir un habitat alternatif, léger ou temporaire.

Nous avons également pris part à une réflexion collective sur l'habitat des sédentaires en liaison avec le service de la FNASAT. En présence du Préfet Alain REGNIER, en charge officiellement de ce dossier depuis quelques semaines, nous avons proposé au Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur d'organiser avec l'appui de la FNASAT, un séminaire de travail et de réflexion et destiné aux maires de la région. Cette rencontre pourrait être programmée au printemps prochain.

- **Les évolutions institutionnelles**

Attendus depuis de long mois, les projets législatifs relatifs aux gens du voyage ont fait l'objet d'une première présentation publique le 16 juillet à l'Assemblée nationale. Un rapport présenté par le préfet DERACHE avait semblé faire l'unanimité des présents y compris des ministres DUFLOT et VALLS. La remise en question la loi de 1969 sur le statut des gens du voyage semblait également acquise. Le projet de loi ALUR permettait d'espérer un assouplissement des règles d'urbanisme sur l'habit léger alternatif. Mais un été est passé par là. La loi ALUR soumise aux élus n'ouvre finalement que très peu d'espace pour faciliter ou régulariser des modes d'habitat alternatifs. Quant à suppression de la loi de 1969 et la remise à plat de la loi de juillet 2000, le Ministre de l'intérieur faisant preuve d'un grand courage a décidé que cela pouvait attendre après les élections municipales.

Voilà un siècle que les intéressés attendent. Peuvent-ils encore croire, et nous avec eux, à ces vaines promesses ? Certes lors de la 8^{ème} journée nationale des gens du voyage en présence de Cécile DUFLOT, tenue le 5 décembre dernier à Chambéry, ces promesses ont été renouvelées et un avant-projet de loi a été présenté qui sera soumis au Parlement. D'autre part, la loi ALUR devrait être définitivement validée dans les premiers jours de 2014. Cependant de nombreuses questions posées de longue date demeurent sans réponse. On citera la reconnaissance de la caravane comme un logement ou encore les conditions d'accès aux terrains de camping ou les discriminations en matière d'assurance etc...

Le printemps prochain sera-t-il de bon augure pour les Tsiganes gens du voyage ?

On peut le souhaiter mais il convient de rester vigilant. Il faudra ensuite poursuivre un travail quotidien d'information auprès des intéressés mais aussi des administrations et des élus en charge de la mise en application des nouvelles réglementations. Rencontres Tsiganes avec l'appui de la Fondation Abbé Pierre et de la FANSAT se propose de renforcer ses moyens d'action afin de faciliter l'accès aux droits des Gens du voyage.

III - Le retour des bidonvilles

- **Conditions de vie des familles migrantes**

Au cours des dernières années, on a pu noter une évolution des installations des familles migrantes, originaires principalement de Roumanie, à Marseille. Au début des années 2000, elles ont occupé des bâtiments vacants (à Noailles, la Belle de Mai, etc ...) ou des friches industrielles (dans le périmètre Euro-méditerranée ...). Expulsées de ces lieux de vie, elles se sont au fur et à mesure déplacées vers le Nord et dans une moindre mesure le Nord-Est de la ville. Certaines ont renoncé à « squatter » des bâtiments, parfois par crainte de sanctions juridiques (quelques personnes ont été incarcérées pour avoir pénétré avec effraction dans des bâtiments) ou parce que de nombreux bâtiments vides ont été ou murés ou détruits ou sont gardés par des vigiles. C'est alors que sont apparues les premières caravanes et cabanes sur des terrains, nouveaux bidonvilles au cœur de la ville.

Autre évolution : si certaines familles ont pu parfois rester plusieurs années dans un même squat, suite au discours de Grenoble à l'été 2010 et à la politique de « démantèlement des camps » mise en œuvre par le gouvernement de l'époque, les « temps d'occupation » d'un squat ou d'un terrain sont devenus de plus en plus brefs. Les ordonnances de jugement prononçant des expulsions ont été systématiquement et rapidement exécutées. Plusieurs familles ont ainsi, depuis cette date, été expulsées trois, voire quatre fois, au cours d'une même année. Cela a eu pour conséquence, comme nous n'avons eu cesse de le dénoncer depuis, de fragiliser et précariser de plus en plus ces familles. Pour la première fois depuis des décennies, des centaines d'enfants atteindront l'âge de 16 ans sans avoir jamais pu être scolarisés. Difficile alors d'envisager une véritable insertion sociale lorsqu'on ne sait ni lire ni écrire. La circulaire interministérielle promulguée par le nouveau gouvernement le 26 août 2012, concernant l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation, la mission confiée par le premier ministre au Préfet REGNIER de la DIHAL laissaient espérer une amélioration des conditions de vie des familles Roms et surtout la fin des expulsions sans solutions alternatives. On est encore très loin de ce que l'on était en droit d'attendre.

- **Négociations avec la préfecture – un contexte nouveau**

Depuis l'automne 2012, sur invitation de la Préfète à l'Egalité des Chances, ont eu lieu régulièrement (tous les mois et demi environ) des réunions du comité de suivi. Sont présents à ces réunions, des représentants de services de l'État (Direction départementale de la cohésion sociale, Service immigration et intégration, l'OFII, l'ARS, l'Éducation nationale) ; de collectivités territoriales (Ville de Marseille, MPM, Conseil général, Conseil régional) ; d'associations (ADDAP13, AMPIL, Secours catholique, Rencontres tsiganes). La question de l'amélioration des conditions de vie des familles vivant en bidonvilles a été centrale. Malheureusement les collectivités et services chargés d'apporter des solutions (l'accès à l'eau, ramassage des déchets etc...) ont fait preuve d'une telle inertie que la situation reste inchangée pour les familles. Des diagnostics sociaux préconisés par la circulaire ont été partiellement réalisés par nos associations. Nous avons pointé, avec nos partenaires, les difficultés et limites d'une telle démarche dans le contexte évoqué. Nous avons également participé à des réunions avec la Direction de la Cohésion Sociale : la mobilisation des CHRS par la Préfète, a permis, avec ces nouveaux partenaires, de trouver des solutions de relogement pour quelques familles. Mais tout cela reste bien en deçà des demandes et besoins à satisfaire.

Nous participons aux réunions de la DIHAL à Paris. Le Préfet REGNIER et son équipe manifestent la volonté d'instaurer une véritable politique d'éradication des bidonvilles. Toutefois, leurs efforts et travaux sont occultés par la poursuite, par l'actuel ministre de l'intérieur, d'une politique répressive identique à celle menée par ses prédécesseurs.

- **Les actions collectives et de soutien**

Nous continuons à être mobilisés au sein du collectif national Romeurope. Les permanents de Romeurope souhaitent que nous fassions partie à l'avenir du comité technique (<http://www.romeurope.org>). A Marseille, nous avons été, avec d'autres associations et citoyens, à l'origine de la création d'un collectif de solidarité avec les Roms. De fortes divergences, avec les autres membres, sur les actions politiques et de plaidoyers à conduire, nous ont amenés à le quitter rapidement. Celui-ci s'est par ailleurs dissous fin 2013. Rencontres tsiganes reste présent dans les collectifs de soutien d'Aix et Gardanne. En décembre nous avons participé, à Martigues, à une première réunion de collectifs présents dans la Région. Ce fut une journée riche en échanges et partages d'expériences. Nous participerons aux prochaines rencontres

- **Les combats juridiques**

Nous avons continué tout au long de l'année à accompagner les familles roms lors de leur assignation devant les tribunaux pour occupation illicite de terrain ou bâtiments. Nous nous sommes battus avec des avocats (Mes Dany COHEN, Chantal BOURGLAN, Sophie SEMERIVA, Laure DAVIAU à Marseille Claudie HUBERT à Aix) pour faire prévaloir, devant les tribunaux, le droit à l'hébergement sur le droit de propriété. Les jugements que nous avons obtenu n'ont jamais jusqu'ici suivi nos argumentations, accordant tout au plus des délais plus importants avant l'évacuation des terrains. Des jugements plus favorables rendus dans d'autres juridictions nous encouragent à poursuivre ce combat. Afin de débattre et réfléchir sur ces questions avec des juristes (des droits fondamentaux aux droits effectifs, la hiérarchie des normes, les conflits de droits), nous préparons, avec d'autres associations et syndicats (CIMADE, LDH, Syndicat des avocats de France, Syndicat de la magistrature), un colloque qui se tiendra au printemps 2014.

IV - Toujours plus de formation, d'information, de médiatisation

- **Le Centre Ressources et de Documentation**

Faire évoluer les mentalités et comportements de nos concitoyens à l'égard des populations Roms/Tsiganes, leur apporter des éléments de connaissance tels sont les objectifs que poursuit le Centre Ressources et de Documentation depuis son ouverture en 2011. Notre centre est à présent bien identifié et de plus en plus d'étudiants, chercheurs, travailleurs sociaux viennent y consulter ou emprunter des ouvrages. Nombreux sont ceux qui sollicitent également des entretiens, individuels ou en groupe pour les accompagner dans leurs recherches. Nous continuons à répondre à des demandes de participation à des débats publics, ou d'intervention dans différents établissements (IRTS, collèges ...)

Nous avons activement participé, avec d'autres associations, à l'organisation d'un premier forum social qui s'est tenu en mars 2013 au CRDP. Son but : mettre à plat l'ensemble des questions et des pratiques de terrain autour de la population Rom ; impliquer l'ensemble des acteurs concernés par cette réalité, dans le but de faire un travail de fond, de « conscientisation » collective ; faire émerger des constats, des analyses et surtout des propositions plurielles justes et pérennes. Environ 150 personnes sont venues assister aux échanges et débats. Un deuxième forum se tiendra à l'automne 2014. Nous souhaitons lui donner une dimension plus nationale voire européenne.

Avec ACT (Approches cultures et territoires) nous avons organisé, à la Cité des Associations une journée de réflexion – débat : « *Est ainsi que les hommes vivent ? Trajectoires sociales et scolaires des familles roms à Marseille* ». Nous sommes intervenus lors d'une journée d'études organisée par URBAROM à Paris : « *Les pouvoirs publics et les Roms migrants en situation précaire en France. Changement de gouvernement, changement de politiques ?* ». Nous avons, au mois de juin, tenu un stand de notre association à Aubagne, dans le cadre de la manifestation « *Le monde est chez nous* » promue par Marseille Provence 2013

- **La formation**

La succession permanente d'événements urgents, en particulier les expulsions et leurs graves conséquences pour les familles, ont mobilisé pendant toute l'année les militants de l'association et leurs partenaires. Cela nous a amenés à mettre au second plan les questions de formation alors que nous y attachons beaucoup d'importance, car elles contribuent à produire de la connaissance et à faire évoluer les représentations encore fortes et stigmatisantes envers les familles migrantes d'origine Roms. Nous sommes intervenus au collège de Gardanne qui accueillait deux enfants « Roms » en concertation avec Bernard BOI, dans deux classes de 6ème ; lui travaillait avec les enseignants et nous auprès des enfants. Cette intervention a été très interactive car en 6ème les enfants ne sont pas encore trop « formatés », ils sont ouverts et disponibles d'autant que pratiquement tous ont témoigné d'une origine étrangère à la génération de leurs grands-parents ou même de l'un de leurs parents ; nous avons commencé en parlant de famille d'origine étrangère sans spécifier laquelle !

Ils se sont beaucoup exprimés quant aux idées pour contribuer à l'amélioration de l'accueil et de l'aide à apporter à leurs camarades migrants. Cette expérience, en 6ème est certainement à renouveler car à cet âge ils sont accessibles à la discussion et encore globalement généreux dans leur vision de l'autre ! Nous avons pour cela obtenu une subvention du Conseil général dans le cadre des actions éducatives.

Nous avons retravaillé le projet de formation en direction des professionnels de l'action sociale, médicale et des administrations concernées par l'accueil et l'accompagnement des familles

migrantes d'origine Rom ; nous avons repoussé les dates initialement arrêtées, pour des raisons de non disponibilité des intervenants de Rencontres Tsiganes.

Ce projet est porté par notre association et par la FNARS et mis en œuvre en partenariat avec nos partenaires habituels, engagés dans l'action au quotidien : la Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde, le Secours catholique, l'AMPIL, l'ADDAP13...

Les objectifs et le contenu sont présentés dans le dépliant en pièce jointe. Nous souhaitons pouvoir le reproduire chaque année.

- **La médiatisation**

Les contacts avec les médias ont été, cette année encore, très nombreux. Nous nous sommes efforcés de répondre à chaque fois à leurs sollicitations. Si nous considérons que notre contribution peut être utile pour aider à dépasser les clichés et les représentations, nous devons toutefois rester prudents car malheureusement dans certains cas nous avons eu le sentiment d'être « piégés » par des journalistes peu scrupuleux. Certains n'ont pas hésité à profiter de notre bonne connaissance du terrain et des situations pour ensuite réaliser des reportages qui concentrent tous les stéréotypes que nous combattons notamment sur la question de la délinquance et de l'insécurité.

V - La culture Rom dans tous ses états

L'année 2013 aura été marquée, à Marseille et dans la région, par de nombreuses manifestations culturelles dans le cadre de Marseille Capitale Européenne de la Culture. Rencontres Tsiganes avait souhaité que la culture des Roms/Tsiganes soit l'objet d'une attention particulière. Dès 2010, des contacts encourageants ont été noués avec Bernard LATARJET alors en charge du projet et nous avons énuméré des propositions à même de mettre en lumière les diverses facettes de la culture Tsigane. Nous souhaitions notamment que soient associés les représentants des divers groupes tsiganes présents dans la région (voir pièce jointe). Le départ de Bernard LATARJET et le mode de fonctionnement de l'équipe de programmation n'ont pas permis d'aller au bout de nos ambitions. Cependant malgré quelques retards, les divers aspects de la culture tsigane ont été présents tout au long de l'année 2013. Le rôle de Jean-Pierre LIEGEOIS a été essentiel dans cette programmation où la dimension européenne a été largement mise en valeur. On retiendra également l'investissement personnel de Rozenn COLLET chargée de mission à Marseille 2013 et de Philippe FANISE d'ARCADE. La plaquette de qualité intitulée : ***Roms et Tsiganes, une culture européenne*** a été largement diffusée.

Notre association a également pris part, comme chaque année, au festival Latcho Divano et a participé aux rencontres cinéma du Festival de Douarnenez. Les membres de Rencontres Tsiganes ont, durant l'année, animé plusieurs manifestations et débats mettant en valeur la culture tsigane. On peut toutefois constater à nouveau, tout en le regrettant, que l'intérêt croissant pour les diverses formes de la culture Rom/Tsigane cohabite auprès d'une majorité de nos concitoyens avec les préjugés et les stéréotypes le plus tenaces.

Annexe 1

Roms migrants - État des lieux à Marseille

On compte à Marseille une trentaine de sites (de taille très variable) occupés par des familles principalement roumaines ou bulgares, dites « roms », ce qui représente environ 1300 personnes. Il s'agit soit de terrains sur lesquelles les familles ont construit des cabanes ou installé des caravanes, soit de squats dans des édifices abandonnés ou encore quelques lieux où des familles vivent sur les trottoirs.

Les sites plus importants :

- **La Parette – chemin de Saint Jean du désert 13012 Marseille**

Sur ce grand terrain, propriété de MPM, des familles (environ 60 personnes) sont venues s'installer au printemps 2012. Elles ont dans un premier temps occupé des bâtiments abandonnés en bordure du site. Suite à un arrêté de péril, elles ont été contraintes de quitter le bâti et ont construit des cabanes autour. Les familles ont été assignées au tribunal en juin 2013 et le juge a ordonné l'expulsion accordant un délai de deux mois.

Suite à l'évacuation de la **Capalette*** au mois d'octobre 2013, de nombreuses familles ont rejoint ce terrain et construit de nouvelles cabanes. Actuellement plus de 250 personnes vivent sur ce site.

La préfecture avait accordé le recours de la force publique pour une évacuation du site le 17 décembre 2013. Suite à la pression du collectif d'associations** ; conférence de presse du 20-11-2013, interpellations réitérées des pouvoirs publics, celle-ci n'a pas eu lieu et la Préfecture a accordé une trêve hivernale. Cette trêve vaut également pour tous les autres terrains et squats de la ville, sauf si le site occupé présente des « dangers » (<http://www.marsactu.fr/societe/300-hommes-femmes-et-enfants-vont-etre-expulses-en-plein-hiver-32520.html>)

Les élus UMP du secteur continuent toutefois à s'opposer à la présence de ces familles sur ces terrains et n'ont cessé de demander leur expulsion.

Actuellement trois associations sont très présentes et accompagnent les familles : ADDAP13, Artriballes et Secours catholique. Médecins du Monde fait régulièrement des maraudes.

***La Capelette** : Terrain privé situé au cœur de la ZAC de la Capelette, il a été régulièrement occupé depuis 2011 par plusieurs familles et évacué de nombreuses fois. En juin 2013, le maire UMP de secteur avait lancé une véritable « offensive » contre ce site (conférence de presse, propos méprisants à l'égard des familles, pression auprès de la Préfecture pour en exiger l'expulsion ...), un de ses adjoints avait même, à cette occasion, laissé un message appelant à la violence, sur internet ce qui lui a valu d'être poursuivi par le MRAP pour incitation à la haine. Environ 400 personnes vivaient là dans des conditions d'hygiène effroyables (les familles étaient installées sur une décharge). C'est le plus gros bidonville qu'ait connu Marseille ces dernières années. L'évacuation par les forces de l'ordre était prévue le 21 octobre 2013. Suite au travail engagé par les associations (ADDAP – Secours catholique) avec les services de la DDCS, quelques familles, une dizaine, ont pu être relogées, avant l'évacuation, dans des CHR. Les autres ont quitté les lieux d'eux-mêmes et rejoint d'autres sites dont la **Parette**. Le jour de l'évacuation plus aucune famille n'était présente. De nombreux militants, une centaine, étaient néanmoins là le matin à 6h pour protester contre la poursuite des expulsions sans solutions pour tous.

**Artriballes - CCFD – Terre solidaire - CIMADE Région Paca - Emmaüs France – Emmaüs Saint Marcel – Emmaüs Cabriès – Emmaüs SOS Familles Marseille – Emmaüs Nice - Fondation Abbé Pierre - Ligue des droits de l'homme 13 - Médecins du monde - Rencontres tsiganes - Secours catholique

- **Chemin de Fontainieu – 13014 Marseille**

Plusieurs familles, vivant à Marseille depuis plusieurs années et régulièrement expulsées de leurs lieux de vie, (dont le dernier à la **Cité des Créneaux*** a fait la une des médias en septembre 2012) ont occupé, début octobre 2012, un bâtiment abandonné, propriété de l'État, au 73 chemin de Fontainieu, dans le XIV^e. Elles ont été assignées au tribunal par France Domaine, le juge a ordonné l'expulsion et accordé un délai de deux mois. Toutefois, suite à des discussions engagées entre les associations et la Préfecture, celle-ci a accepté que les familles puissent rester. L'ADDAP13 a ainsi été chargé de l'accompagnement social. Une équipe d'éducateurs et médiateurs est présente en permanence. Une convention tripartite a été signée entre l'État, l'ADDAP13 et la Ville de Marseille. Celle-ci a fourni des blocs sanitaires.

Des bénévoles du quartier assurent un soutien scolaire et proposent des activités aux enfants depuis le début de l'occupation du site. L'association *C'est la faute à Voltaire* intervient également régulièrement.

Une charte, fixant les modalités d'occupation du lieu, a été signée par les familles (environ 140 personnes). On peut espérer que les familles pourront rester toute l'année 2014.

***Cité des Créneaux :** après avoir quitté un terrain, 124 bd plombières, où l'expulsion était imminente des familles se sont installées sur le terrain de l'ancienne Cité des Créneaux. Quelques jours après leur arrivée, des voisins les ont menacées de mettre le feu si elles ne quittaient pas les lieux. Les familles effrayées ont fui laissant derrière elles de nombreuses affaires qui ont effectivement été incendiées. Cet événement a fait la une des médias locaux et nationaux. Les propos de certains élus disant « comprendre » le geste de ces riverains n'ont pas contribué à apaiser les tensions que l'on rencontre malheureusement de plus en plus souvent, entre familles roms et riverains. Nous avons encouragé les familles victimes de cette agression à porter plainte ce qu'elles ont fait.

- **124 Bd Plombières – 13014 Marseille**

Sur ce terrain nu appartenant à une SCI de Toulouse (occupé plusieurs mois auparavant par d'autres familles), vivent actuellement environ 150 personnes, dans des cabanes. Elles viennent pour la plupart de la **caserne Cardot*** et de **Saint Pierre****. Les familles ont été assignées au tribunal en septembre mais n'ont pas pu être défendues, faute d'avoir reçu en mains propres leur convocation. Le juge a ordonné l'expulsion sans accorder de délais. De nombreux bénévoles sont présents sur le terrain pour soutenir les familles.

***caserne Cardot :** cet ancien bâtiment de la gendarmerie avait été réquisitionné par un collectif citoyen (environ 200 personnes) le 12 novembre 2012. Alors propriété de l'État, il avait été cédé à la ville de Marseille le 21 décembre 2012. L'État avait la jouissance du lieu jusqu'en septembre 2013. Les familles ont été assignées au tribunal et avait un délai de deux mois pour quitter les lieux. (<http://www.marsactu.fr/politique/requisition-a-plombieres-la-balle-est-dans-le-camp-de-letat-29350.html>). L'évacuation de la caserne Cardot a eu lieu fin juillet 2013. Environ 200 personnes se sont retrouvées à la rue (<http://www.marsactu.fr/societe/a-la-caserne-cardot-180-roms-expulses-retrouvent-lerrance-31747.html>). Plusieurs familles se sont installées pendant plusieurs jours dans un petit parc près du boulevard Plombières (<http://www.marsactu.fr/societe/roms-de-plombieres-retour-a-zero-avec-la-quete-de-leau-31809.html>), d'autres à Frais Vallon sur le chantier de la L2. Les familles installées dans le parc ont ensuite, menées par un groupe de militants, occupé un bâtiment abandonné, propriété de la ville de Marseille (<http://www.marsactu.fr/societe/nouvelle-requisition-au-profit-des-roms-31827.html>). Elles ont fait l'objet à deux reprises d'agressions pendant la nuit (jet de pierres, de bouteilles etc...). Effrayées, elles sont reparties dans la nuit de la seconde agression vers le parc qu'elles occupaient auparavant. Le jour même, elles en ont été expulsées par la police. Elles sont

depuis au **124 bd plombières**.

****Saint Pierre** : le 23 février 2012, l'archevêché mettait à disposition un bâtiment pour y abriter des familles qui occupaient jusque-là un terrain attenant à l'église Saint Martin. La gestion du lieu a été confiée à l'AMPIL. Début juillet 2013, des travaux de mise aux normes devant être effectués par l'AMPIL, les familles ont dû quitter les lieux. Deux familles ont intégré le nouveau dispositif de l'AMPIL à Maison Blanche. Les autres se retrouvent pour la plupart au **124 bd Plombières** ...

- **Chemin de Ruisseau Mirabeau - 13015 Marseille**

Environ 60 personnes vivent, dans des cabanes et des caravanes, sur un terrain en bordure du chemin de Ruisseau Mirabeau et en contrebas de l'autoroute A55. Elles occupaient auparavant un terrain avenue de **Saint Antoine***. Les deux propriétaires du terrain (la DREAL et la ville de Marseille) ont assignées les familles au tribunal le 18 décembre 2013. Dans sa plaidoirie l'avocate de la ville de Marseille a martelé que le droit de propriété prévalait sur tous les autres droits. Il y a là une certaine indécence quand le « bien » dont on souhaite reprendre possession n'est autre qu'un délaissé d'autoroute. Délibéré le 22 janvier 2014

***Saint Antoine** : sur ce terrain, propriété de Réseau de France mais mis à disposition de MPM vivaient environ 200 personnes. Le terrain a été évacué par les forces de l'ordre, le 17 juin 2013, suite à une décision de justice. Aucune solution de relogement n'a été proposée. Un référé liberté hébergement a été plaidé le 18 juin par M°SEMERIVA. Dans son ordonnance, le juge a rejeté la demande considérant qu'il est en droit de tenir compte des moyens dont dispose l'administration pour l'exonérer de son obligation de mise en œuvre du droit à l'hébergement d'urgence. Position très contestable, selon l'avocate qui considère que face au droit à l'hébergement d'urgence, l'État a une obligation de résultats et non de moyens. Une poursuite de l'action judiciaire est engagée. La plupart des familles se sont installées à **Marignane** sur un terrain appartenant au Conseil général, les autres à **Ruisseau Mirabeau**.

- **A55 – avenue Cargo Rhin Fidelity – 13002 Marseille**

Installées dans des cabanes, sur un terrain appartenant à RFF, des familles (env 60 personnes) sont régulièrement assignées devant les tribunaux, expulsées, traquées dans les jours qui suivent l'évacuation et finissent par retourner sur le même terrain en attendant la prochaine assignation ...

- **Avenue de Roquefavour – 13015 Marseille**

Depuis près de deux ans, une centaine de personnes occupent une maison abandonnée, propriété de la Ville de Marseille. Les relations avec le voisinage sont bonnes, les enfants scolarisés. La plupart des familles sont suivies par l'AMPIL. Au mois de décembre, la Ville de Marseille a tenté de faire évacuer ce lieu prétextant des problèmes de sécurité. Nous avons pu obtenir de la Préfecture de surseoir à cette expulsion après avoir, avec les occupants, éliminé les risques invoquées : mise sous gaine des câbles électriques, protection des systèmes de chauffage ...

- **Saint Marcel – 13011 Marseille**

Avant l'évacuation de la **Capelette**, une cinquantaine de personnes se sont installées dans un hangar désaffecté, avenue de la pomme à Saint Marcel. Les services de sécurité de la préfecture, après avoir visité le lieu, l'ont déclaré dangereux (poutres menaçantes) mais ont accepté que les familles construisent des cabanes autour.

- **Bd des amis – 13008 Marseille**

Provenant eux aussi de la **Capelette**, environ 20 personnes ont occupé, début octobre, une maison abandonnée, propriété de la ville de Marseille. Cette fois la Mairie a émis un arrêt de péril imminent. Après négociations, les services de la Préfecture ont autorisé la construction de cabanes, autour de la maison, dans le jardin ...

- **Avenue des olives – 13013 Marseille**

Situé en contrebas de l'avenue des olives et en bordure du Jarret, une trentaine de personnes sont installées dans des cabanes. Considérant qu'il y a danger pour les personnes, (zone inondable, tensions très vives avec les voisins) la Préfecture n'appliquera pas la trêve hivernale pour ce site et procédera dans les prochains jours à l'évacuation. Elle sollicite les associations pour encourager les familles à quitter le lieu par elles-mêmes ...

- **Bd Arnavon – 13014 Marseille**

Enclavé entre une voie rapide et une bretelle d'autoroute, ce terrain, propriété de la ville de Marseille et classé « jardin public », a été occupé il y a deux ans par des familles (env. 60 personnes) qui y ont construit des cabanes. En février 2012, assignées par la ville de Marseille, elles avaient été condamnées à quitter le lieu sans délai. Parties d'elles-mêmes, elles sont revenues quelques mois plus tard. Nouvelle assignation en avril 2013, le juge rejette la requête de la Mairie, estimant qu'il n'y a pas urgence à expulser. Dans une nouvelle assignation en juin 2014, la ville de Marseille insiste sur la « dangerosité » du site. Le juge, le même, qu'à la précédente audience accorde l'expulsion sans délai. Les familles quittent les lieux début juillet. Quelques-unes d'entre elles sont revenues début septembre et ont reconstruit des cabanes...

- **Chemin de la madrague ville (DIA) – 13002 Marseille**

Depuis plus de deux ans, une trentaine de personnes parmi lesquelles beaucoup d'enfants vivent dans des cabanes et caravanes dans une petite ruelle partant du chemin de la Madrague ville et se terminant sur un long escalier étroit. Considérant le lieu dangereux, notamment pour les enfants, la préfecture refuse dans ce cas aussi d'appliquer la trêve hivernale et entend évacuer ce site dans de brefs délais.

- **Grand littoral – 13015 Marseille**

Des familles qui occupaient un bâtiment abandonné, propriété de la ville de Marseille, avenue de Saint-Antoine, ont été contraintes, sous la pression des menaces de voisins, à quitter les lieux. Elles occupent depuis l'été 2013 un terrain en contrebas du centre commercial Grand Littoral. D'autres familles les y ont rejointes notamment après l'expulsion du site de Frais Vallon, le 3 décembre 2013. Elles sont à présent une centaine dans des caravanes et des cabanes.

- **Des familles sur les trottoirs**

Dans au moins trois lieux des familles vivent sur les trottoirs dans le plus grand dénuement : aux abords de la gare Saint Charles (environ 30 personnes), devant l'UHU de la Madrague (environ 15 personnes), près de la place Cazemajou (30 personnes).

Annexe 2

Roms migrants - État des lieux dans les Bouches-du Rhône, hors Marseille

- **Vitrolles.**

Après les expulsions de 2012 de l'Arbois, la majorité des Serbes sont allés sur les trottoirs de la zone industrielle de l'Anjoly à **Vitrolles**. Après avoir pris des arrêtés d'expulsion, la ville de Vitrolles accepte de transiger et de laisser provisoirement les gens en place. Parallèlement, suite à certains comportements sur un terrain de l'Anjoly, le maire décide de l'évacuer. Il avait de bonnes raisons de le faire, mais on ne peut que regretter que cela soit fait globalement, comme si tous étaient responsables. Il s'agit de Serbes et de Croates, qui vont grossir le terrain de la DRIRE de l'**Arbois**.

Le 20 mars, tout un groupe de l'Arbois a essayé de s'installer sur un terrain vague qui longe la voie ferrée à Vitrolles. La Police les a repoussés et ils sont remontés sur le terrain de la DRIRE. Ils seront expulsés peu après.

L'aire de grand passage pour gens du voyage sera finalement opérationnelle en juin, à moindres frais : installation en bout de terrain de quelques prises de courant. Sécurisation par des grillages des bâtiments abandonnés existants pour en empêcher l'accès. Réparation du grillage de clôture et fermeture du portail d'accès. Installation, 500 mètres en amont, d'une barrière amovible cadenassée interdisant aux véhicules l'accès au terrain. Il faut demander l'ouverture à la mairie. Le terrain n'a même pas été nettoyé des immondices laissées par les passages précédents, c'est une aire sans ombre, tout contre une voie rapide (2 fois 2 voies). Si les « Voyageurs » ne l'ont utilisée que très peu au début, elle est souvent pleine depuis l'automne.

Dans la zone industrielle de l'Anjoly se trouvent encore en été quelques familles serbes venues de l'Arbois en Juillet 2012. La mairie a fait un référé qu'elle a perdu. Elle a alors accepté de discuter, un modus vivendi s'est mis en place, quelques espoirs d'un vrai terrain sont en cours. Une grosse famille est restée tout le temps, dont trois enfants sont scolarisés, elle se conforme aux prescriptions (hygiène et propreté), les autres changent souvent et beaucoup ne respectent rien, surtout celles qui viennent de nulle part et que nous ne connaissons pas. Elles s'étendent le long d'avenues de la zone. Le maire a obtenu une décision d'expulsion en juin qu'il n'a pas fait exécuter, mais lui servait comme menace. Devant la poursuite des difficultés dues au comportement de certains, il a fait une nouvelle demande au TGI pour toutes les familles sauf la première citée plus haut. On comprend sa colère, mais on peut regretter pas mal d'amalgames entre les familles, à une exception près il traite en bloc.

Les choses avancent lentement. Il existe des discussions entre quelques militants (MRAP et RT) et la mairie, en vue d'installer des familles de meilleure façon. Par contre toujours des comportements inadmissibles de certaines forces de police.

- **Velaux**

200 personnes de l'Arbois se retrouvent depuis fin juillet 2012 à **Velaux**, petite ville située à 20 km à l'ouest d'Aix. A Velaux, ils sont sur un immense terrain appartenant à une SCI marseillaise qui attend la constructibilité du terrain, ce qui n'est pas à l'ordre du jour. La municipalité fait quelques travaux pour éviter les risques d'incendie, dépose une benne pour les ordures, permet d'aller chercher l'eau en ville où on remplit des cuves fournies par le Secours Catholique. Les autorités municipales sont ouvertes.

Par contre le maire refuse toute scolarisation. Quelques enfants déjà scolarisés à Aix l'année précédente y seront accompagnés en minibus chaque jour par des associatifs, les autres ne seront jamais scolarisés. Pour le reste, les suivis médicaux et sociaux sont assurés dans la continuité de ce qui se faisait à l'Arbois. Une « pré-scolarisation » est mise en place.

Sous pression de la Préfecture, la SCI marseillaise demande l'évacuation du terrain. La Justice

donne trois mois. Un recours auprès du juge de l'exécution est formulé et les associations obtiennent dans un premier temps de la sous-préfecture qu'on attende ce nouveau jugement, et même finalement que l'on attende la fin de la période hivernale. Mais la peur de l'expulsion a fait fondre la population qui s'est égayée, principalement à Marseille sur un nouveau terrain (gare de St-Antoine) (voir plus loin). Restent entre 60 et 80 personnes. Aucune scolarisation et grande difficulté à assurer un suivi, les habitants vivant sans cesse dans la peur de l'expulsion, n'entendant rien d'autre. Finalement le juge de l'exécution, le 30 janvier, donne à nouveau trois mois de délai pour trouver d'autres solutions. Grosse nouvelle colère du sous-préfet qui dit en réunion de concertation que « ce n'est pas un juge qui de son bureau lui dictera ce qu'il a à faire », et il annonce sa façon de contourner cette décision : il demande au maire de prendre un arrêté de péril immédiat afin d'obtenir une évacuation immédiate. Le 16 mars, trop inquiets et perdant toute confiance dans les décisions de Justice, les Roms évacuent et se retrouvent sur un autre terrain, à **Coudoux**, situé à quelques kilomètres de là. Tout est à reprendre.

- **Coudoux.**

La mairie est positive, donne des containers pour les poubelles. Deux adjoints viennent aux réunions de concertation avec les Roms. Difficultés avec un groupe de Serbes (venus d'Italie) qui ne respectent aucune consigne et partent sous la pression de la police. La mairie tergiverse suffisamment sur la scolarisation pour qu'elle ne puisse être effective. Par « peur de l'incendie » elle demande l'expulsion et l'obtient pour juillet.

- **Stadium.**

Le groupe venant de Coudoux se retrouve au « **Stadium** », immense terrain perdu entre Aix et Vitrolles. Le terrain appartient à Vitrolles, mais sa gestion est confiée à la communauté des communes qui en a loué une partie à la Préfecture pour faire passer les permis de conduire des poids lourds. La maire d'Aix s'appuie sur cela pour demander l'expulsion, en tant que présidente de la communauté des communes, parce que leur présence empêcherait le passage des permis (ils sont sur un terrain non carrossable séparé du premier par les glissières de sécurité). Ils passent au TGI le 17 septembre. Ils obtiennent un délai jusqu'au 30 juin « pour permettre la scolarisation ». La maire a fait appel...bien sûr.

- **Tubet.**

Une famille roumaine était réfugiée dans une ancienne porcherie, cachée de tout le monde. Elle a été expulsée fin janvier, laissée en bas du champ qui jouxtait leur abri : « allez où vous voulez ». Se retrouvent à **Valcros** sous une tente, non loin de quelques hongrois expulsés d'un squat peu auparavant. Sont repassés en justice et attendent une nouvelle expulsion.

L'expulsion a lieu en mars et on perd de vue ce groupe. On le retrouve en août sur un terrain privé de l'autre côté de la ville, dont ils sont évacués début septembre. Certains retournent en Roumanie (il semble), d'autres se retrouvent à Valcros (entre Aix et Les Milles) où d'autres les rejoignent. Ils passent au TGI le 17 décembre. A noter qu'on leur a donné la convocation au Tribunal le Jeudi pour le mardi suivant...cela les empêche d'organiser leur défense. C'est la troisième fois que nous constatons cette façon de faire, les deux précédentes, c'était la veille qu'ils étaient informés. Pour demander cette expulsion, la maire s'est appuyée sur un jugement récent du TA que nous citons en fin de rapport. Jugement le 14 janvier.

- **Flâneurs.**

Un groupe d'une quarantaine de personnes issues de Vasarely avaient réinvesti en octobre

2012 le chemin des flâneurs (12 mineurs, dont cinq nourrissons). Devant être expulsés le 19 mars 2013, se sont déplacés le 17. Ils n'ont que des cabanes, ils voulaient éviter qu'on les écrase, il les ont démontées et reconstruites 500 mètres plus loin, dans des conditions bien pires (aucun espace libre tant le terrain est exigü). C'est le terrain de l'avenue de l'Europe.

Ils sont de nouveau assignés et l'expulsion est prévue le 25 août. Ils déménagent entre le 18 et le 25 pour s'installer sur un bout du terrain de Vasarely détruit en juin 2012. Ils construisent leurs cabanes entre les tranchées qui ont été creusées. Pour leur suite voir la dernière feuille.

- **Pagnol.**

Les plus pauvres probablement. Une trentaine de personnes, quelques cabanes et des toiles de tente. Trois enfants vivant sous une tente sont scolarisés. Les autres sont des nourrissons. Le tribunal leur a accordé trois mois de délai, ils seront expulsés en mai. Ils rejoignent alors une extrémité du terrain de Vasarely, à une centaine de mètres de là où s'installeront en août ceux qui viennent de l'avenue de l'Europe. Passent au tribunal en juillet, mais ils ne l'avaient pas compris et personne ne les représente. Condamnés à l'expulsion. Le Sous-préfet accorde la force publique à compter du 28 août. Pour cela voir la dernière feuille.

- **St Antoine.**

Sur ce terrain marseillais se retrouve en hiver tout un groupe venant de Velaux et s'agrègent d'autres groupes. La Préfecture fait évacuer le tout en juin.

- **Marignane.**

Environ 80 personnes de St-Antoine (essentiellement ceux qui avaient été à Velaux) se retrouvent à Marignane sur un terrain isolé de toute habitation, recouvert de gros graviers et débouchant sur un rond-point en zone industrielle. L'entrée du terrain, qui appartient aux routes avait de l'herbe folle qui est immédiatement fauchée. Le terrain est sans aucune ombre ni herbe, il appartient au Conseil général qui fait en août un référé d'heure à heure (cela ne permet pas d'organiser une défense) pour les expulser « à cause des risques d'incendie ». Le CG est débouté de sa demande grâce à Mes Bourglan et Semeriva de Marseille, mais continuerait la procédure (informations contradictoires). Pour le moment la ville a installé des containers à 500 mètres (« pour raison de sécurité » !). Il n'y a pas d'eau. Aucune scolarisation n'a encore été mise en place. Il semble qu'elle pourra vraiment commencer en janvier 2014. Me Semeriva a poursuivi son action de défense commencée en août, exigeant des autorités l'accès à l'eau. Procédures en cours.

- **Ouest Provence.**

Depuis longtemps se trouvent des Roms à **Arles**. Le Secours Catholique y est investi. Il y a eu des évacuations, et donc des déplacements de population au début de l'été. A **Martigues** un petit groupe, venant de Lamanon, s'est installé dans un squat qu'ils ont proprement aménagé. Un regroupement d'associatifs locaux s'est investi dans ce travail, mais le bâtiment appartient à l'État qui a demandé l'évacuation. Le jugement très récent a décidé de l'évacuation sans délai. Il semble que tant la mairie que le sous-préfet veulent prendre leur temps, mais il faut suivre cela de très près.

- **Gardanne.**

Le groupe est autorisé depuis 15 mois et les associations très investies ainsi que le CCAS, l'Éducation Nationale et les autorités municipales. Tous les enfants sont scolarisés. Cette année commencent des séances d'alphabétisation (et mieux) pour les femmes en plus du soutien scolaire, de formation

professionnelle sur la récupération pour certains hommes, de couture pour les femmes. Les hommes font la ferraille, une partie du terrain séparée permettant cette occupation sans pourrir le lieu de vie.

A plusieurs occasions (film, fête des saveurs en mai, « inauguration » de locaux en décembre) des rencontres entre les Roms et les Gadgés ont pu s'établir, ce qui petit à petit intègre cette population à la réalité gardannaise.

Il faudrait un chapitre spécial pour décrire cette aventure.

- **Remarques.**

Associations impliquées régulièrement (dans le désordre) : MDM, SC, LDH, RT, MRAP, ADDAP. Une éducatrice spécialisée de la MDS et un éducateur de l'ADDAP à partir de 2009 permettent de grands progrès. A la même époque le SC s'implique vraiment et prend la coordination des actions.

Seules propositions préfectorales : mise à l'abri **provisoire** de mères avec bébés à condition de se séparer du reste de la famille. Aucune réponse aux multiples demandes d'hébergement (plus d'une trentaine avec LAR à la DDCS).

Les réunions de concertation en sous-préfecture consistent à lister les nombres de nourrissons ou de malades, à constater que les mairies ne proposent pas de solution alternative et annoncer que donc les expulsions se dérouleront dès que l'on aura une décision de justice. Le sous-préfet, contrairement à ce qu'il fait pour les évacuations de logements, estime devoir accorder la force publique immédiatement et se dit en règle puisqu'il a demandé aux maires concernés de proposer des solutions (« si la réponse est négative, ce n'est pas de mon ressort »). Quant au Président du Tribunal, il dit explicitement qu'il juge en Droit et donc ne peut pas refuser l'expulsion, quels que soient les arguments et même s'il considère que le résultat est injuste. La boucle est bouclée.

Dernière remarque : l'aide judiciaire est systématiquement refusée à Aix au prétexte qu'on ne peut pas prouver que les Roms n'ont pas de revenus qui les en excluraient.

Une étude est en cours avec le CG pour chercher des solutions concrètes qui existent, du type de ce qui se fait à Gardanne. Les temps administratifs sont longs. Les municipalités dans leur ensemble se séparent en deux groupes : celles qui ne veulent pas de Roms pour ne pas perdre les élections, et celles qui utilisent la présence des Roms pour montrer leur énergie à les chasser afin de gagner les élections.

- **Septembre 2013**

Dès le début du mois, expulsion de tous ceux qui se retrouvaient sur « Vasarely », à savoir le petit groupe issu de Pagnol et qui a été assigné en justice, et le groupe issu des flâneurs puis de l'avenue de l'Europe, que le préfet met dans le même sac, histoire d'éviter de passer par la case. Juste après l'expulsion, la Police a fait pénétrer un bull pour tout écraser, cabanes qui venaient à peine d'être reconstruites.

A noter que lors de la réunion de concertation suivante, la secrétaire générale de la sous-préfecture, qui s'est vue reprocher d'avoir assimilé deux groupes distincts pour les faire expulser a fait machine arrière et botté en touche, disant que c'est l'huissier qui avait commandé cela, qu'elle n'y était pour rien !

Le premier petit groupe est retourné avenue Marcel Pagnol, dans des conditions pires encore. Et le second aux flâneurs, mais sans cabane, sous des toiles de tente au début. Et la police, qui avait fait écraser les cabanes une semaine auparavant, est venue à plusieurs reprises trouver les femmes avec petits enfants en leur enjoignant de partir, sinon elle les signalerait au Procureur, car « il est inadmissible de laisser de petits enfants sous des tentes et non dans des cabanes ». Vue la description donnée par les Roms, il s'agit très probablement de la Commissaire à la sécurité. Cette dame est revenue plusieurs fois à la charge, revenant avec des policiers pour faire des photos

individuelles de chaque enfant (malgré les protestations des parents) puis annonçant la venue d'une assistante sociale le lundi 16 (ou 23 ?) pour prendre les enfants. Personne n'est venu, et aucun signalement n'est arrivé sur le bureau du Procureur. Mais les Roms ont vécu dans la terreur pendant deux semaines et ne sont toujours pas tranquilisés. La policière s'est en fait rendue à la MDS pour essayer de poursuivre son action, mais elle s'est fait proprement éconduire.

Enfin le 17 septembre, la décision du juge concernant les Roms de l'Anjoly (Vitrolles) a été de débouter la ville, vue l'absence de tout diagnostic préalable. Et le 1^{er} octobre, il donnait jusqu'à la fin de juin 2014 aux Roms du Stadium pour leur permettre la scolarisation et la recherche de solutions.

Fin novembre le TA ordonnait l'expulsion des Roms des flâneurs, estimant qu'ils n'étaient pas en situation de détresse : en effet le code de la famille exigerait que les personnes soient sans abri et se trouvent « en situation de détresse médicale, psychique et sociale », or « ce groupe est suivi par des associations et la PMI » et donc n'est pas « dans une situation de détresse de nature à réclamer la mise en œuvre de ce dispositif [d'hébergement d'urgence] ». En bref ils sont sous tentes, nous nous occupons d'eux, on les soigne, ils ne sont pas fous, donc rien à voir. Évidemment la maire s'engouffrera immédiatement dans la brèche et se référera à ce jugement huit jours plus tard pour demander l'expulsion du groupe de Valcros. La sanction est exécutoire le 27 décembre, mais on a obtenu « des assurances » de la part de la sous-préfecture qu'on attendrait que passe l'hiver...à vérifier.



Pièces jointes au rapport moral et d'activités

- PV Rencontre avec Rozenn Collet (Marseille Provence 2013), Jean-Pierre Liégeois et Rencontres Tsiganes – 9-03-2011
- Intervention Rencontres tsiganes devant la commission départementale des gens du voyage - 24-06-2013
- Les Gens du voyage interdits de séjour dans les Bouches du Rhône – 11-03-2013
- Lettre adressée au journal le Monde – 17-12-2013



Marseille 2013 et les Tsiganes

Pv de la rencontre avec Rozenn COLLET le 9 mars 2011

Etaient présents : Jean Pierre Liégeois universitaire et consultant au Conseil de l'Europe, Rozenn COLLET chargée de mission, à Marseille capital européenne, Caroline Godard Centre de ressources et Alain Fourest Rencontres Tsiganes.

Rozenn Collet confirme que Marseille 2013 souhaite intégrer dans la programmation la dimension culture Tsigane. Pour ce faire, il est prévu de diffuser une note d'intention auprès des différents partenaires et acteurs des différents projets en attirant leur attention sur cet aspect. Par ailleurs avec l'appui de J.P.Liégeois il est envisagé de programmer en 2013 à Marseille une ou plusieurs rencontres à dimension européenne sur le thème des Roms Tsiganes. Un groupe de travail sur cet aspect du programme sera constitué prochainement.

Rencontres Tsiganes souhaite être associée à cette démarche et fait trois propositions

1° Mise en valeur du centre de ressources sur la culture tsigane qui vient d'ouvrir et s'organisera pour répondre aux attentes des divers acteurs avant et pendant l'année 2013.

2° Projet de recensement et de mobilisation des acteurs et des partenaires des petits cirques qui stationnent dans la région dans des conditions souvent précaires.

3° Mise en place dès l'automne 2011 d'un programme de travail avec les enseignants qui interviennent auprès des voyageurs et dans les cités de sédentaires à Marseille mais aussi Aix Martigues et Arles. Il s'agit, avec l'aide du CASNAV de fournir aux enseignants des moyens permettant de construire des projets avec les enfants d'origine tsigane.

4° Rencontres Tsiganes qui participe au festival Latcho Divano souhaite que cette équipe de bénévoles soit davantage soutenue afin de leur permettre en 2013 de bâtir un projet plus ambitieux.

Marseille le 13.03/2011



Dans plusieurs communes des Bouches-du-Rhône des centaines de familles sont menacées d'expulsion en raison de leurs origines

Les « gens du voyage » interdits de séjour dans les Bouches-du-Rhône

Depuis plus de 10 ans notre association dénonce les conditions d'accueil des « gens du voyage » dans la région et particulièrement dans les Bouches-du-Rhône. Nous mettons en cause les multiples dysfonctionnements dans l'application de la loi du 5 juillet 2000 relevés récemment par la Cour des Comptes.

Comme le souligne cette juridiction dans son rapport d'octobre 2012, *« au terme de la durée couverte par le schéma des Bouches-du-Rhône, seules les trois réhabilitations d'aires existantes prescrites par le schéma ont été réalisées (aires de Saint-Menet, de Martigues et d'Aubagne) et se sont de surcroît accompagnées, pour deux d'entre elles, d'une diminution du nombre de places ; ainsi, l'offre dans le département n'est que de 165 places d'accueil, soit 9 places de moins qu'avant l'entrée en vigueur de la loi »*. Soit un taux de réalisation parmi les plus faibles de France (16% dans les Bouches-du-Rhône).

A ce jour, une seule aire d'accueil nouvelle a été ouverte à Arles en juillet 2012. Depuis 10 ans, il manque 900 places de stationnement de caravanes dans le département et aucune aire de grand passage n'est disponible.

Nous alertons en vain les pouvoirs publics sur les conséquences d'une telle carence qui a conduit un nombre croissant de familles à se sédentariser dans de nombreuses communes du département dans des conditions trop souvent précaires et parfois en dérogation aux règles d'urbanisme définies par les municipalités.

Alors que le gouvernement, par la voix du Premier Ministre, s'est engagé, après la décision du Conseil Constitutionnel sur la loi du 3 janvier 1969, à reconsidérer le statut, les conditions d'habitat et de déplacement des gens du voyage et qu'un projet de loi va être présenté au Parlement, plusieurs centaines de familles sont aujourd'hui menacées d'être chassées des terrains sur lesquels elles séjournent depuis parfois plus de quarante ans et dont elles sont souvent propriétaires.

A Gignac, commune membre de la Communauté Urbaine Marseille Métropole, le maire, prenant prétexte de la préservation des terres agricoles, engage avec le soutien explicite des autorités administratives, une campagne systématique d'évacuation de plusieurs dizaines de familles dont certaines sont présentes dans la commune depuis plus de vingt ans et sont propriétaires de leurs terrains.

Au Puy-Sainte-Réparate, à proximité d'Aix-en-Provence, le maire vient de mettre en demeure une quarantaine de familles dont certaines sont présentes dans la commune depuis plus de soixante ans.

Pourtant, comme beaucoup d'autres municipalités, ces deux communes dans l'obligation de réaliser des aires d'accueil ne se sont toujours pas conformées à la loi. Elles ne peuvent donc légalement interdire tout stationnement de caravane sur leur territoire.

A Aix-en-Provence, une dizaine de familles qui n'avaient pu, faute de place, accéder au terrain d'accueil officiel, ont été obligées de stationner sur un terrain municipal voisin. La mairie a immédiatement saisi le juge des référés pour ordonner leur expulsion qui a été accordée malgré le non-respect de la loi par la communauté des communes.

Ces quelques exemples parmi d'autres démontrent, une fois de plus, le peu de considération que bon nombre d'élus de cette région ont pour les lois de la République. Leurs discours et leurs comportements vis-à-vis des gens du voyage ne font qu'attiser auprès de leurs électeurs la peur et la xénophobie. Après des années de patience, les Tsiganes, fort de leurs droits, sont aujourd'hui proches de la révolte.

Notre association les soutiendra dans toutes les démarches qu'ils se proposent d'entreprendre et nous alertons le gouvernement ainsi que les parlementaires pour que cesse dans la région cette scandaleuse discrimination à l'encontre de nos concitoyens. Nous demandons un moratoire contre toute expulsion et que, sans délais, un médiateur soit désigné afin qu'une concertation la plus ouverte s'engage avec les intéressés dans le but de définir des mesures respectueuses des droits et des besoins de ces familles.

Marseille le 11 mars 2013



Intervention devant la commission départementale des gens du voyage des Bouches-du-Rhône du 24 juin 2013

Un dialogue de sourds

Le 22 février 2012, lors de la dernière réunion de la commission départementale, nous alertions une fois de plus les membres de cette commission sur les conditions d'accueil des 'gens du voyage' dans le département des Bouches-du-Rhône. Nous mettions en cause, sur la forme comme sur le fond, le projet de révision du schéma départemental qui ne prenait pas en compte les besoins des familles concernées et tout particulièrement l'absence de terrains familiaux et de terrains de grand passage.

Quinze mois plus tard nous n'avons noté aucune évolution positive et nous ne pouvons à nouveau que mettre en cause l'attitude des pouvoirs publics qui conduit à une aggravation des incompréhensions et des conflits entre les gens du voyage et la population locale.

Depuis de nombreux mois cependant plusieurs facteurs auraient dû conduire les autorités locales à modifier leur attitude : décision du Conseil Constitutionnel concernant la loi du 3 janvier 1969, rapport de la Cour des Comptes d'octobre 2012 sur la mise en application de la loi du 5 juillet 2000, rapport de la CNCDH d'avril 2013 relative aux gens du voyage, décision du Comité interministériel du 21 janvier 2013 afin de mettre en place une politique à l'égard de l'habitat des gens du voyage. Enfin un projet de loi reprenant ces différents arguments doit être soumis sans tarder au Parlement.

Pour notre part depuis la dernière réunion de la commission nous avons tenté de maintenir un dialogue constructif auprès des autorités : rencontres à Istres avec les sous-préfets en charge du dossier, rendez-vous avec le vice-président du Conseil général, Monsieur Jean Pierre Maggi, proposition de travail auprès du président de Marseille Métropole, contact avec des maires concernés par la présence de voyageurs sédentarisés etc...

Des conditions d'accueil et d'habitat de plus en plus dégradées

Les grands passages

Le schéma départemental révisé en 2012 avait prévu 4 aires de grand passage sans en préciser la localisation et la responsabilité. 16 mois après aucun terrain n'est donc affecté et les groupes de plus en plus nombreux sont contraints de s'arrêter au hasard des terrains libres. Dans les dernières semaines, nous avons ainsi pu constater la présence d'une douzaine de grands groupes sur plusieurs communes des Bouches-du-Rhône : Aix-en-Provence, Salon, Gignac, Vitrolles, Châteauneuf le Rouge, Septème-les-Vallons, Cabriès, Berre l'Étang. Dès l'arrivée de tels groupes, les maires engagent un référé et les juges qui

semblent ignorer la loi, en ordonnent l'expulsion. Refusant l'affrontement avec les forces de l'ordre, le groupe se déplace alors sur une autre commune ou dans le département voisin. Comment exiger alors que dans de telles conditions les enfants suivent une scolarité régulière ? Comment ne pas comprendre l'exaspération et l'hostilité de certains voyageurs devant le non-respect de leur droit d'aller et de venir.

Les terrains d'accueil

L'ouverture en juin 2012 d'un terrain à Arles n'a pas comblé le déficit chronique dans le département malgré les divers projets annoncés depuis 10 ans. Les 4 aires d'accueil réalisées avant la loi de 2000 sont le plus souvent saturées et situées dans des zones inadaptées (Saint Menet à Marseille, le Réaltor à Aix) ou non conformes à la réglementation (Miramas). Plusieurs communes envisagent des regroupements qui ne correspondent aux besoins que nous constatons.

Les terrains familiaux

En 2003, une enquête à l'initiative du Conseil Général dénombrait dans de nombreuses communes des Bouches-du-Rhône plusieurs centaines de familles de voyageurs sédentarisées dans des conditions précaires et relevant parfois de l'habitat indigne. Certaines familles sont propriétaires des terrains qu'elles occupent et y installent des caravanes ou diverses formes d'habitat mobile. A ce jour, aucune forme de régularisation ou de relogement adapté n'a été proposée à ces familles. La procédure dite des terrains familiaux définie par une circulaire ministérielle de décembre 2003 semble ignorée dans le département. Plus inquiétant, certains maires sous divers prétextes, remettant en cause la tolérance réglementaire de leurs prédécesseurs, engagent des poursuites contre ces familles dont certaines sont présentes dans la commune depuis parfois trente ans.

En 2008 nous avons, avec le concours de la Fondation Abbé Pierre recensé les diverses cités à Marseille et Aix regroupant des familles d'origine tsigane ou gitane. Nous avons alors noté le caractère fortement dégradé de ces cités. Depuis lors, hormis quelques travaux à Ruisseau Mirabeau à Marseille, ces cités sont laissées à l'abandon marginalisant encore davantage leurs occupants.

Cette sédentarisation totale ou partielle, quelle qu'en soit la forme, est dans cette région une réalité qu'il est irresponsable de nier. Les procédures de droit commun ont montré leur inefficacité car elles ne prennent pas en compte le mode de vie traditionnel des familles.

Conclusion

Après plus de dix années de participation à cette commission et de tentatives multiples de dialogue et d'alerte nous ne pouvons que constater l'inutilité de nos démarches. Sans une transformation de la composition, du mode de fonctionnement et des objectifs de cette commission en conformité avec les textes et circulaires réglementaires, nous renoncerons à y participer.

Nous informons d'une telle situation le Premier Ministre et les Ministres concernés ainsi que le préfet DERACHE récemment chargé de mission auprès du Premier Ministre sur ce dossier.

Le Président
Jean Paul KOPP

Le Monde .fr

Monsieur

Nous avons été particulièrement scandalisés par l'article publié dans le numéro du Monde daté du dimanche 15 et lundi 16 décembre 2013.

Le gros titre en première page est racoleur et met, par son caractère général et accusateur, l'opprobre sur des groupes de citoyens français et européens qui sont déjà la cible des idéologies les plus réactionnaires. Est-ce pour un journal, dit sérieux, la bonne manière de plaider pour le mieux vivre ensemble dans une Europe chaque jour davantage fragilisée ?

La carte de France publiée en page 6 décrit dans chaque région de France les principales sources de la criminalité en désignant les groupes à l'origine de ces méfaits .Cette carte relève, à n'en pas douter, par sa généralisation et sa précision de la loi contre les discriminations et le racisme.

En ce qui concerne les personnes désignées par le terme 'gens du voyage' voilà déjà de nombreuses années que nous dénonçons une stigmatisation intolérable vis-à-vis de citoyens français qui n'ont pour seul 'défaut' de chercher à maintenir un mode d'habitat et une culture propre reconnus par la loi (cf loi du 5 juillet 2000).

Après de multiples interventions, nous avons obtenu de la part d'un Préfet des Bouches du Rhône la lettre, que vous trouverez ci-joint, dans laquelle il reconnaît que la référence communautaire employée par ses services est contraire à la loi et de nature discriminante. Malgré cet aveu, nous n'avons pu hélas constaté aucun changement dans les déclarations des services de police et de gendarmerie. Comme vous le savez sans doute, la direction centrale des services a toujours nié l'existence de fichiers spécifiques concernant 'les gens du voyage'. La réalité d'un groupe de personnes désignées sous le terme MENS (minorité ethnique non sédentaire) n'est pourtant pas contestable.

Si nous insistons sur ce groupe particulier dit 'gens du voyage' que nous connaissons bien, nous n'avons garde d'oublier les autres personnes collectivement ciblées dans cette même carte en fonction de leur statut d'étranger ou de leurs résidences dans des cités dites sensibles. La désignation de groupes roumains cible directement pour le lecteur les familles Roms présentes en France et désignées comme tous délinquants.

Au delà de la carte, les articles de commentaire ne font que renforcer cette stigmatisation : "équipes issues de la communauté des gens du voyage solidement ancrées dans le paysage traditionnel du banditisme parisien. Dans la région marseillaise ces équipes constituent même un des liens entre les nouveaux venus des cités et le milieu traditionnel. signé Laurent BORREDON et Simon PIEL. Voilà un bel exemple d'amalgame et d'informations sans preuve qui ne font que renforcer les fantasmes et les préjugés ancestraux vis à vis de ces personnes.

Nous souhaitons vivement une réponse de la direction de votre journal à ce courrier. Nous nous réservons le droit d'engager auprès des auteurs une procédure pour discrimination manifeste.

Le président

Jean Paul KOPP